



Commune d'Etoy – Conseil Communal

Rapport de la Commission de Gestion



**Sur le préavis n° 04/2023
Relatif à la gestion et aux comptes 2022**

Mandat et composition de la Commission de Gestion

En application des articles 40 du règlement communal et 93c de la loi sur les communes et conformément au mandat que lui a confié le Conseil Communal, la Commission de Gestion a procédé à l'examen de la gestion et des comptes 2022 ainsi qu'à l'analyse de plusieurs dossiers.

La Commission composée de Monsieur François Blanc, président ainsi que Mesdames Hélène Laurent, rapporteuse, Véronique Elamly et Pia Hitz Lepori ainsi que Messieurs Ghislain Laville, Michael Corthay et Romain Roussel, s'est réunie à 12 reprises, dont 3 avec la Municipalité.

La révision des comptes de la Commune a été réalisée par l'auditeur BDO SA à Epalinges. Le rapport d'audit établi le 1^{er} mai 2023 est annexé au préavis et conclut à la conformité des comptes communaux 2022.

Consommation d'énergie de la Commune

En rapport avec la crise énergétique, la Commission s'est préoccupée de la consommation énergétique de la Commune. Nous avons eu à disposition les tableaux de consommation d'énergie de tous les bâtiments que ce soit pour l'électricité, le gaz ainsi que le type de chauffage. Il en ressort que ces consommations sont en adéquation avec l'utilisation des bâtiments.

ELECTRICITE

Trois sites disposent de compteur « gros consommateur ». Seul un compteur est pris sur le marché libre, soit le 20 à 30 % de la consommation totale électrique annuelle. Le contrat de ce marché libre est arrivé à échéance fin 2021, renouvelable à des conditions plus élevées d'année en année.

De manière générale, la Municipalité a pris des dispositions afin de régler au mieux la consommation électrique de la Commune (éclairage du clocher coupé, décorations de fin d'année minimisées, les pompes pour le réseau d'eau utilisées de nuit au lieu de la journée). Les citoyens et les commerçants ont été sensibilisés via un tout ménage et un courrier afin de réduire leur consommation.

AUTRES ENERGIES

Les bâtiments au centre du village sont chauffés au gaz, les deux écoles au moyen d'une pompe à chaleur. Nous avons pris note que la facture de chauffage de la salle polyvalente a été réduite de 50 % depuis sa rénovation.

Il s'agit de finir le gros chantier de la salle triple avant d'entreprendre d'autres dépenses à ce niveau-là.

Le projet de chauffage à distance régional existe mais il n'est qu'au stade d'étude à ce jour.

Visite de la salle triple et de ses extérieurs

Le 3 mai 2023, la Commission de Gestion, en présence de toute la Municipalité, a pu visiter la salle triple. Les revêtements intérieurs de la salle étaient en cours de montage ainsi que la pose du carrelage dans les locaux sanitaires. Le matériel pour le sol de la salle était déjà livré ainsi que celui de la cuisine. Le solde des matériaux commandés devrait arriver dans les délais. Satisfaits de l'avancement des travaux, nous avons relevé la qualité des travaux exécutés à ce jour. La salle entrera en exploitation pour les écoles à la rentrée scolaire. La réflexion sur l'occupation des volumes a bien été faite et le défi de cette construction a bien été géré par la Municipalité.

Etude et contrôle des comptes

Le 8 mai 2023, Monsieur José Manuel Fernandez, Syndic, accompagné de Madame Ingrid Ciampi, Boursière, nous ont présenté les comptes pour l'exercice 2022.

Nous avons également consulté les rapports de l'organe de révision (BDO) sur lesquels nous n'avons rien à redire.

La Commission de Gestion a procédé au contrôle des comptes (selon annexe au préavis 04/23) par pointage sur l'ensemble des écritures. Cette dernière a formulé une liste de questions à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière. Lors de la séance du 30 mai 2023 avec l'ensemble de la Municipalité, excusée Madame Tania Séverin et avec la participation de Madame Ingrid Ciampi, la Commission a obtenu les réponses souhaitées en toute transparence.

Nous apportons les commentaires suivants en référence aux numéros de page de l'annexe du préavis 04/23 en relation avec les numéros de comptes.

Page 31 Compte 11.3181.9

Nous avons pris note que la dépense pour les honoraires pour l'accompagnement du PECC non budgétisée a été faite, dans les compétences de la Municipalité et ce poste était tributaire de la planification cantonale afin de pouvoir obtenir la subvention inhérente à ce point.

Le coût du film sur la Commune est de Fr. 8'230.--. Il est à disposition sur le site <http://www.etoy.ch/cms/vivre-a-etoy/decouvrir-etoy>

Cette présentation de notre Commune sera utilisée à diverses séances intercommunales ou pour tout moment où il y a lieu de présenter notre village.

Page 34 Compte 351.3141.2

Ce poste comprend le remplacement des stores des fenêtres en toiture à l'Auberge, travaux attribués à l'entreprise Pfister SA, ceci dû au fait que c'est déjà cette entreprise qui les a fournis et posés lors de la rénovation du bâtiment. A noter qu'il s'agit d'un travail sur mesure et complexe.

Page 34 Compte 352.3141.1

Nous avons noté la suppression du puits de lumière à l'entrée de l'Ancien Collège, sujet à de nombreuses fuites d'eau, son retrait n'entraîne pas de perte significative de luminosité.

Page 34 Compte 30.3141

La rénovation de l'ascenseur de la Maison de Commune avait été prise en compte dans le budget 2022 de Fr. 250'000.—, usuellement le montant à ce poste est de Fr. 170'000.—.

Page 37 Compte 363.3061

Lors de la lecture des comptes, nous nous sommes aperçus que chaque concierge avait pour tâche le nettoyage des linges à son domicile avec une rétribution de Fr. 1.- par linge. Cette manière de faire est, pour la Municipalité et les employés, un bon compromis plutôt que l'achat d'une colonne de lavage et du matériel pour le repassage.

Page 38 Compte 44.3121

Il s'agit de prises électriques extérieures (exemple : vers l'Eglise et l'Ancienne Ecole) munies chacune d'un compteur, utilisées rarement sauf pour des manifestations.

Page 38 Compte 44.3111

Le montant budgétisé n'a pas été utilisé car le projet d'installer une fontaine à eau vers le terrain de Street Work Out n'a pas été finalisé.

Page 38 Compte 431.4521

La balayeuse a moins été utilisée en 2022 : il n'y a plus eu de location de la part de la Commune de St-Prex qui s'est rééquipée. De plus avec la météo 2022, son emploi s'est réduit.

Page 38 Compte 430.3181.3

Nous avons pris note de la dépense de Fr. 27'903.- dans ce poste pour l'étude de l'aménagement de tout le secteur des Communaux.

Page 38/39 Gestion des déchets de manière globale

Le 90 % - lié aux déchets urbains – doit être financé par la taxe.

Le 10 % - lié aux autres déchets – est pris en charge par les impôts et diverses facturations.

Ce sont les 90 % qui doivent être entièrement couverts par la taxe.

A ce jour l'encaissement de la taxe couvre le 96 % des coûts liés aux déchets urbains ce qui est satisfaisant et, pour l'instant il n'est pas envisagé d'augmenter cette dernière.

Page 40 Compte 46.4361

L'entreprise Birchler Récupérations a son propre équipement pour le traitement des eaux. Cependant ces dernières sont envoyées dans les eaux usées par sécurité ; d'où une redevance forfaitaire due par l'entreprise pour cette évacuation aux égouts.

Page 42 Comptes 81.3141.3 et 81.3181

Les montants prévus au budget n'ont été que partiellement utilisés. D'une part, le réseau d'irrigation n'a subi que peu de dommages en 2022. Et d'autre part, en raison de la construction de la salle triple, il y a eu moins de travaux préparatifs et d'études exécutés pour la distribution d'eau domestique.

Page 42 Compte 84

Nous avons relevé que le déficit de Mobility est pris en charge par le fonds de développement durable pendant 2 ans depuis sa mise en action, puis il sera financé par le compte transport public (18).

Page 43 Compte 9115

Le montant au bilan est principalement justifié par les factures transitoires pour l'irrigation 2022. Au moment de la rédaction de ce rapport, la boursière nous indique un solde débiteurs ouvert d'environ Fr. 50'000.-

Remarques

La Commission a constaté que le travail considérable fait par la Municipalité pour mener à bien la construction de la salle triple a eu pour conséquence la mise entre parenthèse de certains projets non urgents. Ceci n'est que temporaire; nous avons pu observer que de nombreuses études ont été réalisées pour les prochains préavis à venir.

Remerciements

La Commission formule ses sincères remerciements aux Membres de la Municipalité, Madame Tania Séverin, Messieurs José Manuel Fernandez, Syndic, Roland Corthay, Charly Viquerat et Jean-Marc Schlaeppli ainsi qu'à Madame Ingrid Ciampi, Boursière, pour leurs disponibilités et la précision des réponses apportées aux questions de la Commission de Gestion.

Conclusions

En conclusion de ce qui précède, la Commission de Gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

- 1 d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2022, ainsi que le bilan, tels que présentés
- 2 d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière
- 3 de relever la Commission de Gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes

Etoy, le 6 juin 2023

Pour la Commission de Gestion

Le Président



François Blanc

La Rapporteuse



Hélène Laurent